RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00391
Numéro SIREN : 423 571 934
Nom ou dénomination : EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 2247

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2 Allée d'Evry 54600 VILLERS-LES-NANCY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 2 3 5 7 1 9 3 4 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/08/2019

Pour copie certifiée conforme, Le Président

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	38 579	AG 38 579	
	Fonds commercial (1)	AH	5 961 070	AI	5 961 070
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	93 593	AO	93 593
	Constructions	AP	1 115 957	AQ 854 925	261 032
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	993 427	AU 735 354	258 073
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	331 130	CV 25 000	306 130
	Créances rattachées à des participations	BB	16 738	BC	16 738
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	35 198	BI	35 198
	TOTAL (II)	BJ	8 585 697	BK 1 653 859	6 931 838
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 367	BM	8 367
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	3 823	BU	3 823
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 060 024	BY 712 300	4 347 723
	Autres créances (3)	BZ	586 388	CA	586 388
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 554	CE	1 554
	Disponibilités	CF	758 588	CG	758 588
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	171 313	CI	171 313
	TOTAL (III)	CJ	6 590 059	CK 712 300	5 877 759
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 175 757	IA 2 366 159	12 809 597

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 891 907

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 000)	DA	5 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	817 107
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	357 165
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	407 734
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	193 693
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	225 815
	TOTAL (I)	DL	7 001 515
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 000
	Provisions pour charges	DQ	312 964
	TOTAL (III)	DR	320 964
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	161 789
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 687
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	244 413
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 535 977
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	233 899
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 296 350
	TOTAL (IV)	EC	5 487 118
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 809 597

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 325 381
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	14 683			14 683
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	12 035 089			12 035 089
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	12 049 773			12 049 773
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				6 367
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				236 490
	Autres produits (1) (11)	FQ				384
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				12 293 015
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				12 936
	Variation de stock (marchandises)*	FT				(3 823)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				8 667
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				32
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				3 755 152
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				347 451
	Salaires et traitements*	FY				5 413 891
	Charges sociales (10)	FZ				2 172 375
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				148 787
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				179 008
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				22 973
	Autres charges (12)	GE				100 700
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				12 158 153
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				134 861
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				103 843
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				36
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				1 353
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				105 233
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				25 000
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				3 660
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				28 660
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				76 573
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				211 434

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	918
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	918
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 292
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	15 396
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 688
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(15 769)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	1 970
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	12 399 166
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	12 205 473
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	193 693

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	70 934
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	292	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000	
Amortissements dérogatoires	15 396	
Rentrées sur créances amorties		918

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 579	38 579		
Fonds commercial	5 961 071		5 961 071	5 961 071
Immobilisations corporelles				
Terrains	93 594		93 594	93 594
Constructions	1 115 958	854 926	261 032	281 390
Autres immobilisations corporelles	993 428	735 354	258 073	242 279
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	347 870	25 000	322 870	357 668
Prêts				240
Autres immobilisations financières	35 199		35 199	35 199
Total	**8 585 698**	**1 653 859**	**6 931 839**	**6 971 441**
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	8 367		8 367	8 400
Marchandises	3 823		3 823	
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 060 024	712 301	4 347 724	4 040 487
Fournisseurs débiteurs	135 895		135 895	90 310
Personnel	2 647		2 647	
Etat, Impôts sur les bénéfices	253 152		253 152	334 512
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	31 521		31 521	28 464
Autres créances	163 174		163 174	273 041
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				7 105
Valeurs mobilières de placement	1 555		1 555	1 555
Disponibilités	758 588		758 588	823 128
Charges constatées d'avance	171 313		171 313	130 460
Total	**6 590 060**	**712 301**	**5 877 759**	**5 737 462**
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	**15 175 758**	**2 366 160**	**12 809 598**	**12 708 903**

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	5 000 000	5 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	817 107	817 107
Réserve légale	357 165	348 970
Autres réserves	407 734	297 753
Résultat de l'exercice	**193 693**	**163 901**
Provisions réglementées	225 815	210 419
Total	**7 001 516**	**6 838 150**
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	8 000	8 000
Provisions pour charges	312 964	289 991
Total	**320 964**	**297 991**
*DETTES		
Emprunts	*161 790*	*200 701*
Découverts et concours bancaires		*20 108*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	161 790	220 809
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	14 688	145 711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 413	343 713
Personnel	*797 496*	*759 605*
Organismes sociaux	*560 974*	*677 956*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*971 472*	*949 078*
Autres dettes fiscales et sociales	*206 036*	*110 619*
Dettes fiscales et sociales	2 535 977	2 497 258
Autres dettes	233 900	189 332
Produits constatés d'avance	2 296 350	2 175 940
Total	**5 487 118**	**5 572 763**
TOTAL PASSIF	**12 809 598**	**12 708 903**

Commissaire aux comptes O. DIETSCH

Compte de résultat

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	%	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	14 683	0,12	12 723	0,11	1 961	15,41
Production vendue	12 035 090	99,88	11 395 698	99,89	639 392	5,61
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 049 773	100,00	11 408 420	100,00	641 353	5,62
Total	**12 049 773**	**100,00**	**11 408 420**	**100,00**	**641 353**	**5,62**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	12 936	0,11	17 720	0,16	-4 784	-27,00
Var. Stock de marchandises	-3 823	-0,03			-3 823	
Achats de matières premières	8 668	0,07	7 717	0,07	951	12,32
Var. Stock de matières premières	33		-587	-0,01	620	-105,59
Total	**17 814**	**0,15**	**24 850**	**0,22**	**-7 036**	**-28,31**
MARGE SUR M/SES ET MAT	**12 031 959**	**99,85**	**11 383 570**	**99,78**	**648 389**	**5,70**
PRODUITS						
Subventions d'exploitation	6 367	0,05	25 535	0,22	-19 167	-75,06
Autres produits	236 875	1,97	475 663	4,17	-238 788	-50,20
Total	**243 242**	**2,02**	**501 198**	**4,39**	**-257 956**	**-51,47**
CHARGES						
Autres achats et charges externes	3 755 152	31,16	3 604 136	31,59	151 016	4,19
Impôts, taxes et versements assimilés	347 451	2,88	344 924	3,02	2 527	0,73
Salaires et Traitements	5 413 892	44,93	5 243 855	45,96	170 037	3,24
Charges sociales	2 172 375	18,03	2 132 056	18,69	40 320	1,89
Amortissements et provisions	350 770	2,91	460 825	4,04	-110 056	-23,88
Autres charges	100 700	0,84	38 326	0,34	62 374	162,75
Total	**12 140 340**	**100,75**	**11 824 122**	**103,64**	**316 218**	**2,67**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**134 861**	**1,12**	**60 646**	**0,53**	**74 215**	**122,38**
Produits financiers	105 233	0,87	97 451	0,85	7 782	7,99
Charges financières	28 660	0,24	2 512	0,02	26 148	NS
Résultat financier	**76 573**	**0,64**	**94 939**	**0,83**	**-18 366**	**-19,34**
RESULTAT COURANT	**211 434**	**1,75**	**155 584**	**1,36**	**55 850**	**35,90**
Produits exceptionnels	919	0,01	1 400	0,01	-481	-34,38
Charges exceptionnelles	16 688	0,14	18 657	0,16	-1 968	-10,55
Résultat exceptionnel	**-15 770**	**-0,13**	**-17 257**	**-0,15**	**1 487**	**-8,62**
Impôts sur les bénéfices	1 971	0,02	-25 573	-0,22	27 544	-107,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	**193 693**	**1,61**	**163 901**	**1,44**	**29 793**	**18,18**

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Comptes Annuels 2019

Annexe légale

expertis cfe
AUDIT & CONSEIL

Commissaire aux comptes
O. DIETSCH

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2019** , dont le total est de **12 809 598 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant **un bénéfice de 193 693 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 80 155 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 961 071			5 961 071
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 579			38 579
Immobilisations incorporelles	**5 999 650**			**5 999 650**
- Terrains	93 594			93 594
- Constructions sur sol propre	1 029 774			1 029 774
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	86 183			86 183
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	302 651	15 635		318 286
- Matériel de transport	13 367			13 367
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	618 994	128 589	85 808	661 774
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 144 564**	**144 224**	**85 808**	**2 202 979**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	357 668	15 201	25 000	347 870
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	35 439		240	35 199
Immobilisations financières	**393 107**	**15 201**	**25 240**	**383 068**
ACTIF IMMOBILISE	**8 537 320**	**159 425**	**111 048**	**8 585 698**

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		144 224	15 201	159 425
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**144 224**	**15 201**	**159 425**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		85 808	25 240	111 048
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**85 808**	**25 240**	**111 048**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	207 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	5 754 071
Total	**5 961 071**

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI COFIMMO 54600 VILLERS LES NANCY	30 490	88 686	99,95	88 686
SCI SAUT LE CERF 54600 VILLERS LES NANCY	15 245	15 217	99,90	15 217
SCI VAL D'ORNAIN 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	15 245		99,90	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	328 782	303 782	99 661		103 843
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 579			38 579
Immobilisations incorporelles	**38 579**			**38 579**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	761 703	14 203		775 906
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	72 865	6 155		79 020
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	214 009	25 906		239 915
- Matériel de transport	1 121	2 673		3 795
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	477 602	99 850	85 808	491 644
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 527 300**	**148 788**	**85 808**	**1 590 280**
ACTIF IMMOBILISE	**1 565 879**	**148 788**	**85 808**	**1 628 859**

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 869 664 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	16 739		16 739
Prêts			
Autres	35 199		35 199
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 060 024	4 168 117	891 907
Autres	586 389	586 389	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	171 313	171 313	
Total	**5 869 664**	**4 925 819**	**943 844**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	240		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	1 326 541
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	5 609
PRODUITS A RECEVOIR	9 707
Total	**1 341 857**

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000 000,00 euros décomposé en 63 500 titres d'une valeur nominale de 78,74 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	55 737			55 737
ACTIONS NOMINATIVES A DIVIDENDE MA	7 763			7 763
TOTAL	**63 500**			**63 500**

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	210 419	15 396		225 815
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**210 419**	**15 396**		**225 815**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		15 396		

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	289 991	22 973			312 964
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 000				8 000
Total	**297 991**	**22 973**			**320 964**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		22 973			
Financières					
Exceptionnelles					

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 487 118 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	161 790	53		161 737
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 413	244 413		
Dettes fiscales et sociales	2 490 242	2 490 242		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	294 323	294 323		
Produits constatés d'avance	2 296 350	2 296 350		
Total	**5 487 118**	**5 325 381**		**161 737**
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	38 913			
(**) Dont envers les associés	60 423			

Charges à payer

	Montant
FNP FOURNIS DIVERS	125 872
INT. COURUS/EMPRUNTS	53
CONGES A PAYER	414 714
INTERESSEMENT	46 283
SALAIRES PRIMES A PAYER	302 622
CHARGES SOCIALES / CP	157 998
ORGANISMES SOCIAUX A PAY.	39 582
CH.SOC./PRIMES A PAYER	116 934
CHARGES FISCALES S/CONGÉS À PAYER	6 472
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	132 259
CH. FISCALES S/ PROV	4 727
Total	**1 347 515**

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	171 313		
Total	**171 313**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
HONORAIRES FACT D AVANCE	2 296 350		
Total	**2 296 350**		

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2019
HONO. COMMISSARIAT	186 184
VENTES DE MARCHANDISES	14 683
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	99 174
HONO. COMPTABLES	10 810 995
PRESTATIONS GROUPE	938 737
TOTAL	**12 049 773**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 4 980 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Commissaire aux comptes O. DIETSCH

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements financiers	*1 775*
Autres engagements donnés	1 775
Total	**1 775**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 334 597 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 312 964 euros

Le montant de l'engagement tient compte des paramètres suivants :

Taux d'actualisation retenue pour l'étude, taux 2019 : 1,55%

Augmentation annuelle des salaires de 1,50 % constant

Départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 66 ans pour les cadres et à 64 ans pour les non cadres

Taux de rotation : 4 % constant pour les cadres, 5 % constant pour les non cadres

Taux de charges sociales patronales : 45 % pour les cadres, 40 % pour les non cadres

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

Autres informations

Départ à l'initiative du salarié

L'année des calculs retenue est 2019

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05

La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis

Régimes à cotisations définies
Montant des cotisations comptabilisées en charges : 22 973 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Commissaire aux Comptes O. DIETSCH

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société Anonyme
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : Technopôle Nancy Brabois
2 Allée d'Evry
54600 VILLERS LES NANCY
423 571 934 RCS NANCY

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019 s'élevant à 193 693,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	193 693,39 euros
A la réserve légale	9 684,67 euros
Solde	184 008,72 euros
A titre de dividendes prioritaires 5,89 euros de dividende par action pour les 7 763 actions à dividendes prioritaires soit	45 724,00 euros
Le solde	138 284,72 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 546 019,10 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 724,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	**Dividende**	**Montant éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques**	**Montant éligible à la réfaction de 40% pour les personnes morales**	**Montant non éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques**
31/12/2016	443 135,00	87,62	443 040,64	6,74
31/12/2017	443 135,00	87,62	443 040,64	6,74
31/08/2018	45 724,00	5,89	45 724,00	0,00

<u>Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 février 2020</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président du

Conseil d'Administration

OLIVIER DIETSCH
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE NANCY

EXPERT JUDICIAIRE INSCRIT PRÈS LA COUR
D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : olivier.dietsch@secef.fr

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

SA au capital de 5 000 000 €
Technopôle Nancy Brabois – 2 allée d'Evry – 54600 VILLERS LES NANCY
RCS NANCY 423 571 934

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 août 2019

OLIVIER DIETSCH
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE NANCY

EXPERT JUDICIAIRE INSCRIT PRÈS LA COUR
D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : olivier.dietsch@secef.fr

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

SA au capital de 5 000 000 €
Technopôle Nancy Brabois – 2 allée d'Evry – 54600 VILLERS LES NANCY
RCS NANCY 423 571 934

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 août 2019

OLIVIER DIETSCH

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE NANCY

EXPERT JUDICIAIRE INSCRIT PRÈS LA COUR
D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : olivier.dietsch@secef.fr

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

SA au capital de 5 000 000 €
Technopôle Nancy Brabois – 2 allée d'Evry – 54600 VILLERS LES NANCY
RCS NANCY 423 571 934

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2019

OLIVIER DIETSCH

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

SA au capital de 5 000 000 €
Technopôle Nancy Brabois – 2 allée d'Evry – 54600 VILLERS LES NANCY
RCS NANCY 423 571 934

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2019

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblé Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 8 janvier 2020
Le Commissaire aux Comptes,



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES
La société ou la personne morale désignée ci-après

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société Anonyme au capital de 4 998 359,77 euros
Technopôle de Nancy Brabois
2 Allée d'Evry
54600 VILLERS LES NANCY
423 571 934 RCS NANCY

Représentée

X par son représentant légal (Qualité et identité) Valérie CREUSOT-RIVIERE, Présidente du Conseil d'Administration et Directrice Générale

[] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: DERUY
prénom: Marie-Jeanne
adresse ou dénomination: EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
adresse du siège: Technopôle de Nancy Brabois 2 Allée d'Evry 54600 VILLERS LES NANCY

numéro unique d'identification- (Siren): 423 571 934 RCS NANCY

Villers-Lès-Nancy, le 17/02/20

Signature

EXPERTIS CFE Audit et Conseil
Société d'Expertise Comptable
2, allée d'Evry - CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX
Tél. 03.83.67.69.00 - Fax 03.83.67.64.90

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Lorraine et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Nancy. S.A au capital de 5 000 000 € | 423 571 934 RCS Nancy | N°TVA intracommunautaire FR03 423 571 934